

par Michel Godet

Professeur au CNAM,
 membre du Conseil d'analyse économique
 auprès du Premier ministre
 et membre de l'Académie des technologies.



Comment **sauver la retraite** par répartition ?

Dans le système de retraites par répartition, ce sont les enfants d'aujourd'hui qui paieront les retraites de demain.

La répartition, c'est un peu un système Madoff, elle tient tant que les derniers acceptent de payer pour les premiers.

S'ils ne sont plus assez nombreux ou s'ils refusent de payer, le système s'écroule. L'équation des retraites est connue : d'ici à 2030, le nombre de plus de 60 ans augmente de 6 millions alors que la tranche des 20-60 ans stagne. Ce qui était facile en 1970 quand il y avait 2,5 actifs pour un retraité est intenable en 2030, quand il y aura 1,5 actif pour un retraité et encore moins en 2050 quand le ratio sera de 1,2 ! La relève n'est pas assurée par les générations nées après 1975, 20 % moins nombreuses que les précédentes. Il faut donc rallonger la durée de la vie active, ce qui est une rupture. Depuis 1970 la durée moyenne de vie active a baissé de plus 7 ans (avec une entrée plus tardive de 3 ans sur le marché du travail et une sortie 4 ans plus tôt). Dans le même temps nous avons gagné 8 ans d'espérance de vie et de retraite en plus et ce n'est pas fini puisque l'on s'attend à un gain d'au moins 4 années d'ici à 2030. C'est dire qu'une femme de 60 ans aurait alors 31 ans d'espérance de vie et un homme 26 ans.

Il y a trois leviers pour sauver la répartition : augmenter les cotisations, baisser les pensions et allonger la durée de vie active. Les marges de manœuvre sont faibles pour les cotisations qu'il faudrait d'après le COR (Conseil d'orientation des retraites) augmenter de 5 points d'ici à 2020 et de dix points d'ici à 2050 pour sauver la répartition en n'agissant que sur ce seul levier. Mais, les actifs, moins nombreux sur le marché du travail seront en position de force pour négocier leur salaire net et peu enclins à payer plus pour des générations qui leur ont transmis une dette qui s'élève déjà à 150.000 euros par actif (si l'on tient compte des engagements de l'Etat notamment pour les retraites des fonctionnaires). En ce qui concerne les pensions, depuis 2003, elles sont indexées sur le coût de la vie et non plus sur les salaires et chaque année le pouvoir d'achat des retraités baisse d'un demi point par rapport à celui des actifs, il faudrait en jouant seulement sur ce deuxième levier baisser encore de 22 % le pouvoir d'achat des retraités par rapport aux actifs d'ici à 2020 et de 36 % d'ici à 2050. Il faut donc surtout agir sur le troisième levier : notre pays devra bientôt, comme ses voisins, repousser l'âge

moyen de départ à la retraite bien au-delà de 60 ans et se rapprocher progressivement des 70 ans.

Ces réformes sont indispensables car la capitalisation ne peut constituer qu'un précieux complément qui représente en moyenne 25 % du revenu des retraités. Il faut sauver la répartition et la compléter par des dispositifs d'incitation à l'épargne individuelle de long terme permettant d'assurer une rente ou un versement en capital le moment voulu avec possibilité de réversion sur un tiers. C'est ce que font déjà massivement les Français avec leurs 1300 milliards d'euros accumulés en assurance vie et avec des dépôts annuels de l'ordre de 140 milliards d'euros soit un peu plus de la moitié des cotisations retraites. Les citoyens ne sont pas isolés face aux assureurs et aux banquiers. Ils le sont d'autant moins lorsqu'ils sont regroupés dans une association comme AGIPI pour défendre leurs intérêts au mieux de leurs attentes avec notamment le Cler et le Pair. Il reste aux Pouvoirs publics à inciter fiscalement les entreprises à développer partout et pour tous leurs employés cette capitalisation populaire que représente l'assurance vie sous forme d'intéressement ou de plan d'épargne retraite entreprise. Les dispositifs existent il suffit de les déployer tranquillement : mieux vaut une petite réforme aux grands effets, que d'annoncer une grande réforme source de tensions sociales et limitée dans ses effets !

“Il faut sauver la répartition et la compléter par des dispositifs d'incitation à l'épargne individuelle de long terme...”

Une retraite pour tous

Oui, la réforme des retraites est en marche. Effectuer un effort d'épargne individuel aujourd'hui reste plus que jamais nécessaire pour se projeter sur le long terme et se construire une retraite solide pour demain.

Ouvert à tous, le Pair d'AGIPI est un contrat d'assurance dédié à la retraite et entièrement capitalisé. Il apporte de véritables garanties sous forme de revenus réguliers dans un cadre fiscal favorable. Zoom sur les 10 atouts du Pair.

 **Retraite adaptée/** Vous bénéficiez, au terme de votre adhésion, de revenus réguliers à vie sous forme de rente, choisie parmi les différentes options proposées avec possibilité de réversion sur un tiers. Le Pair est l'un des rares contrats qui vous permet de sortir en rente jusqu'à l'âge de 75 ans.

 **Optimisation fiscale/** Chaque année, vos versements sur votre adhésion Pair sont déductibles de votre revenu d'activité dans le cadre fiscal du Perp. Pour connaître le montant déductible, il suffit de vous reporter à votre avis d'imposition.

 **Souplesse/** Le Pair offre une complète liberté d'alimentation : il se prête aussi bien aux versements réguliers qu'à l'accueil de revenus exceptionnels.

 **Contrat unique sur le marché/** Votre compte de retraite est composé de 2 volets : un volet en points de retraite AGIPI et un volet en unités de compte pour conjuguer sécurité et performance de votre épargne sur le long terme.

 **Une retraite garantie/** En fonction de votre âge et du montant des versements investis sur le volet en points, un nombre de points vous est attribué. Ces points sont définitivement acquis. Leur nombre et leur valeur ne peuvent jamais diminuer quel que soit l'âge auquel vous prenez votre retraite Pair. Le point est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année.

 **Performance sur la durée/** Avec le volet en unités de compte, vous diversifiez vos investissements sur la durée pour bénéficier du dynamisme des marchés financiers sur 8 supports financiers couvrant l'ensemble de l'économie mondiale en zones géographiques et secteurs d'activité.

 **Protection des proches/** Vous protégez vos proches tant pendant la constitution de votre épargne que pendant la retraite. Même en cas de décès, vous pouvez transmettre à vos bénéficiaires des revenus réguliers sous forme de rente.

 **Sécurité/** Une ou deux fois par an, la plus-value réalisée sur le volet en unités de compte est convertie gratuitement et définitivement en points de retraite supplémentaires. En outre, à votre 65^{ème} anniversaire, votre épargne est totalement sécurisée en points de retraite.

 **Gestion adaptée/** La gestion par convention se décline en 5 conventions de gestion qui s'adaptent à votre âge, à votre horizon retraite et à votre sensibilité au risque et organisent pour vous la répartition de votre compte de retraite entre les 2 volets du Pair.

 **Lisibilité/** A tout moment, vous connaissez le montant minimum de votre future retraite. Il suffit de multiplier votre nombre de points par la valeur de service du point de retraite AGIPI.

> indicateurs

Revalorisations du point de retraite AGIPI au 1^{er} juillet

Valeur de service	2007	2008	2009	2010
ARRCO	1,71 %	1,463 %	1,30 %	0,72 %
AGIRC	1,698 %	1,449 %	1,30 %	0,72 %
PREFON	1,49 %	1,35 %	1,67 %	0,33 %
AGIPI	2,00 %	2,25 %	1,80 %	1,50 %

Les revalorisations du Pair superfont nettement celles des régimes ARRCO et AGIRC et celles de la PREFON.

Le Pair de nouveau récompensé
par le Label d'excellence 2010
des Dossiers de l'Épargne